



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

! CÉLÉBRONS 75 ANS
! CELEBRATING 75 YEARS

Régime de pension agrée

Rapport
annuel
2009



© Banque du Canada 2010

Pour obtenir un exemplaire de la version intégrale des états financiers vérifiés, adressez-vous au :

Service de la diffusion des publications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8248
Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 782-8248
Télécopieur : 613 782-8874
Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

ISSN 1920-2458 (version papier)

ISSN 1920-2474 (Internet)

Imprimé sur papier recyclé

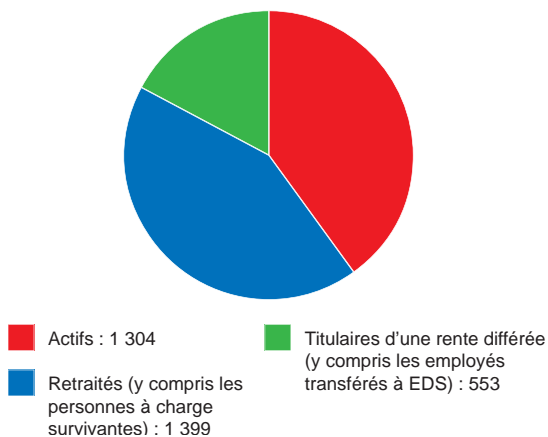
Points saillants du Régime

VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») comptait 3 256 participants à la fin de 2009 (Figure 1).
- Les paiements effectués à même le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds de pension » ou le « Fonds ») ont légèrement augmenté ces trois dernières années (Figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds s'est redressée après le déclin de 2008, passant de 752 millions de dollars en 2008 à 887 millions à la fin de 2009 (Figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 15,6 % en 2009, contre 17,9 % pour le portefeuille de référence¹ (Figure 6, page 6).
- Selon l'approche de continuité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 113 millions de dollars au 31 décembre 2009 (Figure 4).
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il y a liquidation immédiate de ce dernier), le Régime affichait un déficit actuariel de 122 millions de dollars au 31 décembre 2009 (Figure 4).
- En 2009, la Banque a cotisé 48 millions de dollars au Fonds, dont 29 millions dans le cadre de ses efforts visant à éliminer le déficit de solvabilité.

Figure 1 : Participants

(au 31 décembre 2009)



¹ Le portefeuille de référence du Fonds correspond à un ensemble d'indices boursiers et d'indices de marchés de titres à revenu fixe pondérés conformément à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

Figure 2 : Paiements effectués à même le Fonds en 2009

(en millions de dollars)

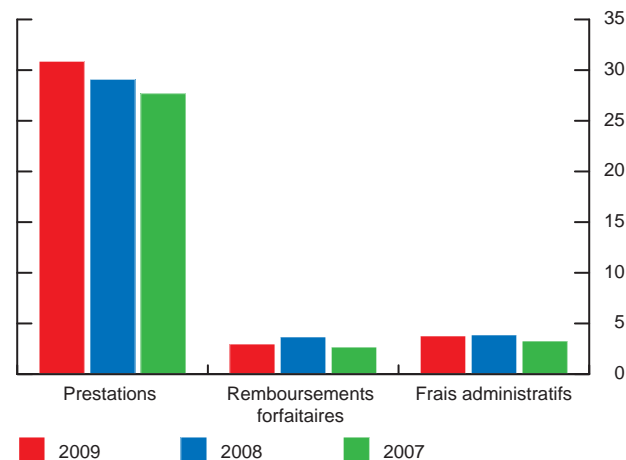


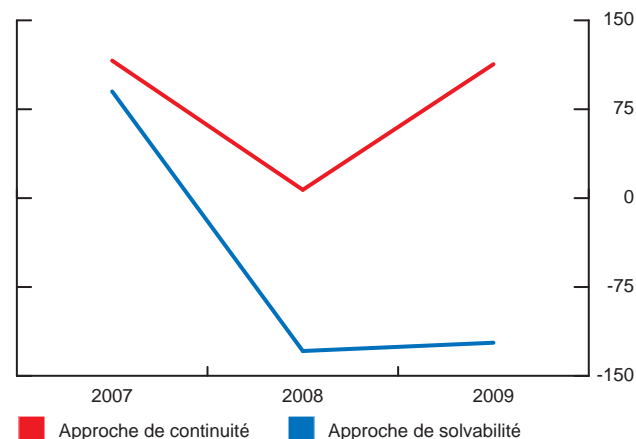
Figure 3 : Actif net du Fonds – 2005-2009

(en millions de dollars)



Figure 4 : Situation de capitalisation du Régime

(en millions de dollars)



Message du président



En tant que président par intérim du Comité des pensions, j'aimerais tout d'abord souligner le travail remarquable qu'a accompli Paul Jenkins, ancien premier sous-gouverneur de la Banque et, jusqu'à tout récemment, président du Comité. M. Jenkins a démontré un sens du leadership digne de mention au cours des sept dernières années. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

LE PRÉSENT RAPPORT

Après le recul qu'ils avaient connu l'année précédente, les marchés financiers du monde entier se sont fortement redressés en 2009. Il subsiste toutefois un certain nombre de défis, dont fait état le présent rapport. En prenant connaissance de l'information contenue dans les pages qui suivent, il est important de se rappeler que l'engagement de la Banque est encore et toujours de remplir ses obligations en matière de pension.

Je suis heureux d'annoncer que nous avons pris le virage vert en réduisant la taille de notre rapport. Nous avons choisi d'y faire figurer une version condensée des états financiers du Régime. La version intégrale de ceux-ci, qui comprend les notes complémentaires, est disponible en ligne ou sur demande.

LA SITUATION DU RÉGIME

Selon l'approche de capitalisation (ou approche de continuité), le Régime demeure entièrement provisionné, avec un excédent de 113 millions de dollars à la fin de 2009, soit un ratio de capitalisation de 113 %. À la fin de 2008, il avait été établi que le Régime affichait un déficit de solvabilité de 129 millions de dollars, soit un ratio de solvabilité de 85 %. Le Comité des pensions ayant résolu d'éliminer ce déficit sur cinq ans, il a versé, en 2009, une première cotisation additionnelle de 29 millions de dollars au Fonds. À la fin de 2009, le déficit de solvabilité du Régime s'établissait à 122 millions de dollars, ce qui représente un ratio de solvabilité de 88 %.

LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE RÉMUNÉRATION GLOBALE

En février 2010, la Banque a annoncé qu'elle apportait des changements à son programme de rémunération globale. Ces changements incluent l'introduction d'un nouveau modèle de régime de pension qui s'appliquera aux employés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2012 et qui sera offert en option aux employés actuels pour leurs services futurs. Ce modèle prévoit un taux de cotisation moins élevé, ce qui augmentera le montant de la paye, mais l'admissibilité à la retraite sera reportée de cinq ans. Les employés actuels recevront de plus amples renseignements sur le sujet en 2011, avant d'être invités à faire leur choix entre le régime existant et le nouveau modèle et avant l'entrée en vigueur des changements.

Les changements ne toucheront pas les retraités ou les titulaires d'une rente différée.

LE POINT SUR LE LITIGE

En 2004, un groupe de retraités de la Banque a lancé un projet de recours collectif contre l'institution, alléguant que celle-ci n'avait pas le droit d'imputer des frais d'administration du Régime au Fonds de pension. Comme il en est fait état annuellement dans le rapport annuel du Régime de pension agréé, la Banque fait supporter au Fonds les frais administratifs raisonnables qui sont directement liés aux services destinés aux participants au Régime. La Banque a vigoureusement contesté l'action et engagé à cette fin des frais juridiques totalisant environ 843 000 \$ — frais qui n'ont nullement été imputés au Fonds.

En août 2009, la Cour suprême du Canada a confirmé, dans l'affaire *Nolan c. Kerry (Canada) Inc.*, que, sauf interdiction expresse prévue dans les modalités du régime de pension, l'administrateur d'un régime a le droit d'imputer des frais raisonnables au fonds de pension. Peu après que cette décision eut été rendue, les plaignants dans l'action contre la Banque ont convenu avec cette dernière d'abandonner les poursuites sans que l'une ou l'autre des parties ait à prendre en charge les frais de litige de l'autre partie. Par décision des tribunaux, l'action contre la Banque a été abandonnée le 21 décembre 2009.

AUTRES NOUVELLES

Une étude de l'appariement de l'actif et du passif a été réalisée cette année afin de procurer l'assurance que le portefeuille du Fonds est bien équilibré. Le rapport de l'étude confirme en général la validité de la répartition actuelle de l'actif du Régime, tout en suggérant des possibilités d'amélioration pour l'avenir.

La composition du Comité des pensions a subi certains changements ces derniers mois. Tiff Macklem prendra la présidence du Comité le 1^{er} juillet 2010, date de son entrée en fonction à titre de premier sous-gouverneur de la Banque.

Darcy Bowman, avocat-conseil aux Services juridiques de la Banque, deviendra secrétaire du Comité des pensions. Il remplacera Robert Turnbull, qui a accepté un détachement d'une durée de 18 mois au ministère des Finances.

La liste complète des membres du Comité des pensions et de ses sous-comités figure à la page 4.

La Banque remercie les membres du Comité des pensions, du Comité de placement du Fonds de pension et du Comité d'administration des pensions pour l'excellent travail d'intendance qu'ils ont accompli tout au long de la dernière année en ce qui a trait au Régime de pension de la Banque.



Richard McGaw, Ph. D.
Président par intérim du Comité des pensions

Gouvernance du Régime de pension

L'administration du Régime de pension de la Banque est assurée par le Comité des pensions du Conseil d'administration de l'institution (le « Conseil »). Le Comité bénéficie du soutien de deux sous-comités : le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension. Les membres de ces trois comités prennent des décisions sur les questions se rapportant au Régime, surveillent de façon attentive et continue les placements et le rendement des fournisseurs de services et font rapport au Conseil à intervalles réguliers.

Comité des pensions

- Paul Jenkins, premier sous-gouverneur (président jusqu'en avril 2010)
- Richard McGaw, administrateur de la Banque (président par intérim)
- Brian Henley, administrateur de la Banque
- Michael O'Brien, administrateur de la Banque
- Timothy Lane, sous-gouverneur
- John Jussup, avocat général et secrétaire général
- Sheila Vokey, chef des Services financiers
- Darcy Bowman, avocat-conseil (secrétaire)

Comité de placement du Fonds de pension

- George Pickering, chef de la Gestion financière et des Opérations bancaires (président)
- Ron Morrow, Gestion financière et Opérations bancaires
- Miville Tremblay, Marchés financiers
- Meyer Aaron, Gestion financière et Opérations bancaires
- Grahame Johnson, Marchés financiers
- Claude Gagné, directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions

- Sheila Niven, conseillère (présidente)
- Frances Boire-Carrière, Services généraux
- Thérèse Couture, Services financiers
- Jeanne Meredith-Pallascio, Services généraux
- Ken Ross, Communications
- Claude Gagné, directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

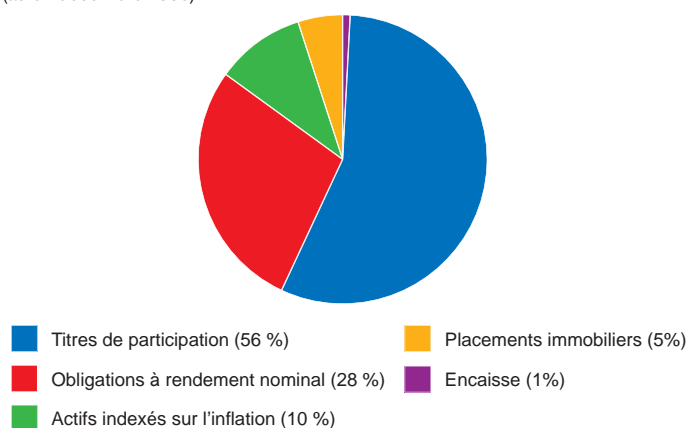
Actif du fonds et stratégie de placement

ACTIF

Fidèle à ses principes de rigueur et de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, de placements immobiliers et d'encaisse (Figure 5).

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2009*

(au 31 décembre 2009)



* Points médians des fourchettes de pondération

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur style de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

PLACEMENTS

Le Fonds ayant été créé pour assurer le respect des obligations du Régime envers les participants, ses activités de placement sont évaluées périodiquement dans le cadre d'études de l'appariement de l'actif et du passif. La plus récente de ces études a été réalisée en 2009. Elle confirme en général la validité de la répartition actuelle de l'actif du Régime, tout en suggérant des possibilités d'amélioration pour l'avenir.

Les activités de placement quotidiennes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de

pension est guidé dans son travail par l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition d'actifs permises. Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes et procède annuellement à une évaluation de rendement officielle, qui est transmise au Comité des pensions.

TITRES DE PARTICIPATION

Le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation canadiens, américains, internationaux et mondiaux. Ces avoirs sont gérés à l'externe de façon active, selon des degrés d'intervention divers.

TITRES À REVENU FIXE

Obligations à rendement nominal

La majorité des avoirs de cette catégorie sont gérés selon une approche visant à procurer un rendement équivalent à celui de l'indice d'obligations à long terme DEX. Une petite tranche du portefeuille est gérée à l'interne afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme et de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Les placements de cette catégorie sont en majeure partie des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada). Entrent également dans cette catégorie des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille de placements immobiliers du Fonds est investi dans des fonds en gestion commune à capital fixe. Les gestionnaires externes ont la marge de manœuvre nécessaire pour constituer et gérer un portefeuille diversifié de placements dans des immeubles à vocation commerciale de différents secteurs et différentes régions du Canada.

ENCAISSE

Le Fonds conserve des liquidités sous forme de dépôts en espèces et de bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Les actifs des fonds de pension institutionnels des treize grands marchés mondiaux se sont accrus de 15 % en 2009.

Source : Towers Watson, Global Pension Assets Study, 2010

RENDEMENT DU FONDS

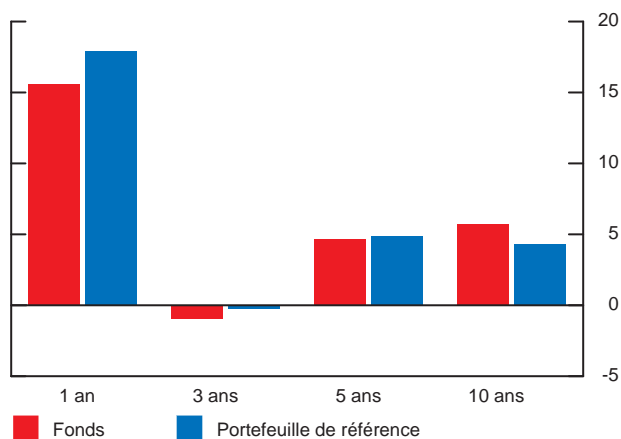
Les rendements obtenus en 2009 ont été positifs en raison de la reprise des marchés financiers. Le rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est établi à 15,59 %, ce qui est légèrement supérieur au rendement médian des autres régimes à prestations déterminées au cours de la dernière année, mais inférieur au rendement de 17,85 % enregistré par le portefeuille de référence (Figure 6).

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année en fonction du rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste à atteindre le taux de rendement actuariel, qui est fixé à l'heure actuelle au taux d'inflation majoré de 3,5 points de pourcentage, déduction faite des frais.

Le portefeuille de référence a évolué au fil des ans, et il contient actuellement une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds

(au 31 décembre 2009)



Pour le régime à prestations déterminées type, la nature extrêmement négative du rendement sur l'actif en 2008, conjuguée à la faiblesse des taux d'évaluation de solvabilité, a entraîné un déficit important en fin d'année. La hausse des marchés boursiers amorcée le 9 mars 2009 a permis aux fonds de pension de récupérer une partie des pertes subies en 2008.

Source : Morneau Sobeco

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation du Régime.

Approche de continuité

L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le Régime existera toujours. Les hypothèses sont donc axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les augmentations salariales, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité.

Valeur de l'actif lissée

La valeur de l'actif lissée représente la valeur marchande de l'actif, mais, pour atténuer les effets de la volatilité à court terme des marchés, on prend en compte les gains et pertes de placement excédentaires (calculés par rapport à un rendement cible à long terme) sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation s'entend du ratio de la valeur de l'actif lissée au passif actuariel selon l'approche de continuité.

Approche de solvabilité

L'approche de solvabilité suppose que le Régime est liquidé sur-le-champ, c'est-à-dire à la date d'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de formuler des hypothèses concernant les hausses salariales futures et le moment où les employés mettront fin à leur participation au Régime. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les charges à payer est prescrit par la Loi sur les normes de prestation de pension.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond au ratio de la valeur marchande de l'actif au passif de solvabilité.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont les cotisations ou les prestations dépassent le plafond fixé par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime de pension agréé, et un fonds en fiducie distinct — le Fonds en fiducie complémentaire — a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Évaluation actuarielle

Comme en faisait état le rapport annuel 2008 du Régime, la Banque a effectué une évaluation actuarielle au 31 décembre 2008. Celle-ci visait à prendre la mesure des changements survenus dans les situations de capitalisation et de solvabilité du Régime après les perturbations qu'avaient connues les marchés en 2008.

Les résultats de l'évaluation actuarielle indiquaient que le Régime demeurerait en excédent actuariel selon l'approche de continuité, mais pas selon l'approche de solvabilité (voir les tableaux 1 et 2 ci-après). Dans le but de combler le déficit de solvabilité sur cinq ans, la Banque a versé, en 2009, une cotisation additionnelle de 29 millions de dollars au Fonds, en plus de sa cotisation de 19 millions au titre des services rendus au cours de l'exercice, soit un total de 48 millions pour l'année.

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME POUR 2009

Lorsqu'un déficit de solvabilité est constaté relativement au Régime, la Banque est tenue de par la loi de mener une évaluation actuarielle chaque année, tant que le déficit n'est pas éliminé. À la fin de 2009, même si le Fonds avait dégagé un rendement favorable et que la Banque avait versé une première cotisation destinée à réduire le déficit, ce dernier n'avait diminué que légèrement. La situation s'explique par le recul considérable du rendement des obligations à rendement réel, lesquelles ont touché des creux historiques en 2009. Le rendement de ces obligations sert à établir le taux d'intérêt prescrit par la *Loi sur les normes de prestation de pension* pour actualiser le passif de solvabilité. Sur une note plus positive, la situation financière du Régime selon l'approche de continuité s'est grandement améliorée par rapport à 2008.

Selon les résultats de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2009, le Régime affichait un excédent de capitalisation de 113 millions de dollars, ce qui représente un ratio de capitalisation de 113 %, et un déficit de solvabilité de 122 millions, ce qui correspond à un ratio de solvabilité de 88 %.

La Banque continuera de verser des paiements spéciaux en vue de combler le déficit de solvabilité, jusqu'à ce que celui-ci soit entièrement épongé. En 2010, ses cotisations au Fonds totaliseront environ 53 millions de dollars, soit 20 millions en cotisation ordinaire au titre des services rendus au cours de l'exercice et 33 millions en paiement spécial pour éliminer le déficit de solvabilité sur cinq ans.

L'évaluation actuarielle menée pour 2009 se fonde sur les mêmes hypothèses économiques et démographiques (sauf dans le cas des hypothèses de solvabilité prescrites par la *Loi sur les normes de prestation de pension*) que l'évaluation précédente, qui avait été effectuée au 31 décembre 2008.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2001*	2004	2007**	2008	2009
Valeur actuarielle de l'actif	677	740	907	827	966
Passif selon l'approche de continuité	513	653	791	820	853
Excédent	164	87	116	7	113
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	132 %	113 %	115 %	101 %	113 %

* Les résultats pour 2001 ont été mis à jour pour tenir compte de la bonification du Régime de pension en 2002

** Évaluations triennales jusqu'en 2007, et annuelles par la suite

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2001*	2004	2007**	2008	2009
Valeur marchande de l'actif	679	776	959	751	886
Passif selon l'approche de solvabilité	482	685	869	880	1 008
Excédent (déficit)	197	91	90	(129)	(122)
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	141 %	113 %	110 %	85 %	88 %

* Les résultats pour 2001 ont été mis à jour pour tenir compte de la bonification du Régime de pension en 2002

** Évaluations triennales jusqu'en 2007, et annuelles par la suite

L'écart marqué qui sépare le ratio de solvabilité et celui de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes de calcul du passif ainsi qu'au fait qu'on utilise la valeur marchande de l'actif pour évaluer la solvabilité, mais la valeur de l'actif lissée pour évaluer la capitalisation. La méthode prescrite pour les évaluations de solvabilité est beaucoup plus contraignante que celle qui sert aux évaluations de capitalisation.

Dans le cas des évaluations de solvabilité, le passif est évalué selon le taux de rendement des obligations à rendement réel en fin d'année. Or, comme ce taux était inférieur au taux d'intérêt à long terme employé pour évaluer le passif selon l'approche de continuité, le passif calculé selon l'approche de solvabilité est relativement plus élevé que celui calculé selon l'approche de capitalisation.

Enfin, en raison des pertes de placement enregistrées en 2008, la valeur de l'actif lissée (utilisée pour évaluer la capitalisation) est actuellement supérieure à la valeur marchande de l'actif (utilisée pour évaluer la solvabilité).

Administration des pensions

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais imputés au Fonds sont examinés très attentivement par les membres des comités, qui vérifient que ces charges concourent à la réalisation de l'objectif du Régime et sont affectées conformément à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie établie par le Comité des pensions. En 2009, l'ensemble des frais prélevés du Fonds a diminué.

Le Tableau 3 donne le détail des frais administratifs imputés au Fonds. Le total des frais a décliné de 4 % en 2009 et représente 0,427 % de l'actif global du Fonds. La baisse en glissement annuel enregistrée en 2009 tient surtout au recul des *Frais de gestion et de garde des placements*. Ces derniers, dont la majeure partie correspond à un certain pourcentage de l'actif, ont régressé en 2009 sous l'effet du déclin de la valeur marchande moyenne du Fonds pour l'année. Les *Honoraires de conseil et charges de personnel* ont également fléchi, à mesure que des processus internes nouvellement créés sont venus réduire la nécessité de recourir aux services d'experts-conseils de l'extérieur. En contrepartie, deux postes de frais ont augmenté durant l'année : les *Frais d'administration des pensions*, en raison du volume accru des transactions, et les frais relatifs aux *Initiatives*, principalement par suite de l'étude de l'appariement de l'actif et du passif réalisée en 2009.

VÉRIFICATION DES PENSIONS

La vérification des pensions s'est poursuivie en 2009 et devrait se terminer sous peu. Ce contrôle vise à confirmer que les prestations versées actuellement le sont bel et bien aux bénéficiaires admissibles.

Tableau 3 : Frais administratifs

(en milliers de dollars)

	2007	2008	2009
Frais de gestion et de garde des placements	2 214	2 484	2 269
Frais d'administration des pensions	574	619	646
Honoraires de conseil et charges de personnel	469	697	603
Initiatives	49	138	273
Total des frais	3 306	3 938	3 791
Actif net au 31 décembre	960 082	751 852	887 054
Total des frais en pourcentage de l'actif net	0,344 %	0,524 %	0,427 %

COMMUNICATIONS

La Banque continuera de communiquer avec l'ensemble des participants au Régime d'une façon suivie, principalement au moyen du bulletin annuel *Info-pension* et du rapport annuel du Régime. La version intégrale des états financiers vérifiés est disponible en ligne à partir du site Web de la Banque.

L'information est également mise à la disposition des employés dans le site intranet de la Banque (Banque centrale), et toute question peut être adressée au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Mercer), dont les coordonnées figurent sur la double page centrale du présent rapport.

Nouvelle de dernière heure

Le 3 mai 2010, le ministre fédéral des Finances a rendu publiques des modifications de nature réglementaire aux exigences minimales de capitalisation des régimes de pension agréés d'institutions de compétence fédérale. Les nouvelles règles permettraient à la Banque de ramener à 7 millions de dollars sa cotisation de 2010 destinée à réduire le déficit de solvabilité du Régime. Le Comité des pensions a choisi — comme il y est autorisé — de continuer à suivre les règles existantes, selon lesquelles la Banque doit cotiser 33 millions de dollars en 2010 (en sus de sa cotisation de 20 millions au titre des services rendus au cours de l'exercice) en vue de l'élimination du déficit de solvabilité.



États financiers condensés

Au 31 décembre 2009



RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers condensés du Régime de pension agréé de la Banque du Canada (le Régime), qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers condensés et les états financiers complets correspondants et veille à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers condensés et les états financiers complets correspondants.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers condensés et des états financiers complets correspondants ainsi qu'au regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. Les mécanismes de contrôle interne sont passés en revue et évalués à l'aide de programmes de vérification interne, y compris les mécanismes de contrôle financier et leur mise en application.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime et assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers condensés et des états financiers complets correspondants. Le Comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour examiner l'étendue de la vérification, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède à une évaluation actuarielle en règle du Régime au moins tous les trois ans, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

Les vérificateurs externes nommés par le Comité des pensions, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers condensés et des états financiers complets correspondants conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et ont procédé aux analyses et autres examens qu'ils ont jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de leur vérification au Comité. Les vérificateurs externes disposent d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de leur vérification et de leurs conclusions.



R. McGaw, Ph. D.
Membre du Conseil d'administration
de la Banque du Canada et
président par intérim du Comité des pensions



S. Vokey, CA
Comptable en chef et
membre du Comité des pensions

Le 6 mai 2010

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de la valeur des prestations constituées du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2009 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2009, selon le principe de continuité d'exploitation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur des prestations constituées du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de la valeur des prestations constituées du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1^{er} janvier 2010 selon le principe de continuité d'exploitation,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2009,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite,
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



J. Demers
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



S. Crabtree
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa (Canada)
Le 6 mai 2010

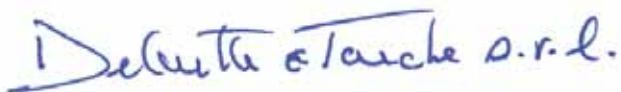
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS

Au Comité des pensions de la Banque du Canada

Les états financiers condensés ci-joints qui incluent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de la valeur des prestations constituées ont été établis à partir des états financiers complets du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 6 mai 2010. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de la direction de la Banque. Notre responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur l'actif net disponible pour le service des prestations, la valeur des prestations constituées, l'excédent de capitalisation, l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et sur la valeur des prestations constituées, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
Le 6 mai 2010

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, DE LA VALEUR DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION

Au 31 décembre

	2009	2008
ACTIF		
Placements	882 931 374 \$	751 985 869 \$
Revenus de placement à recevoir	413 360	583 868
Cotisations de l'employeur à recevoir	4 351 366	-
	887 696 100	752 569 737
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	641 616	718 011
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	887 054 484	751 851 726
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif	79 043 937	75 185 173
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	966 098 421	827 036 899
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	852 774 805	819 799 514
EXCÉDENT DE CAPITALISATION	113 323 616 \$	7 237 385 \$

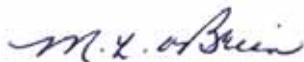
Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada



R. McGaw, Ph. D.
Membre du Conseil d'administration
de la Banque du Canada et
président par intérim du Comité des pensions



S. Vokey, CA
Comptable en chef et
membre du Comité des pensions



M. L. O'Brien, FCA
Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne à l'adresse
<http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html>, ou sur demande.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placement	29 615 441 \$	35 529 803 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	88 112 060	(213 862 096)
	117 727 501	(178 332 293)
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	18 986 658	-
Paiement spécial pour déficit de capitalisation	28 877 932	-
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	5 762 940	5 431 915
Services passés	935 655	369 218
Transferts provenant d'autres régimes	649 262	1 026 467
	55 212 447	6 827 600
	172 939 948	(171 504 693)
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	30 944 823	29 078 087
Remboursements et transferts	3 001 544	3 709 405
Frais administratifs	3 790 823	3 938 085
	37 737 190	36 725 577
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET	135 202 758	(208 230 270)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	751 851 726	960 081 996
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	887 054 484 \$	751 851 726 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
AUGMENTATION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Prestations acquises	26 334 515 \$	24 319 796 \$
Frais d'intérêts	44 879 647	43 276 775
Gains actuariels	(4 292 504)	(6 093 873)
	66 921 658	61 502 698
DIMINUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Prestations versées	30 944 823	29 078 087
Remboursements et transferts	3 001 544	3 709 405
	33 946 367	32 787 492
AUGMENTATION NETTE DE LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	32 975 291	28 715 206
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	819 799 514	791 084 308
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	852 774 805 \$	819 799 514 \$

Le Régime de pension de la Banque est inscrit auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (Canada), qui régit la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui régit les cotisations maximales à verser et les prestations maximales pouvant être payées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Communiquez avec le Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages sociaux des retraités :

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

employés actifs : 1 888 903-3308
retraités : 1 888 588-6111

bank-banque-canada@mercer.com

Centre d'administration des avantages sociaux et
du Régime de pension de la Banque du Canada
Mercer (Canada) limitée
Bureau 800
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3T5

Communiquez avec le Centre RH pour toute question relative à la paye, toute plainte concernant le service à la clientèle ou toute demande de renseignements sur les pensions :

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
ou 1 866 404-7766

centrerh@banqueducanada.ca

Centre RH
Banque du Canada
12^e étage, tour Ouest
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9